



COMMISSION REGIONALE FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N°6

16 avril 2024
Téléconférence
Lisieux

Présents : M. Antoine Lechevalier (Président de la Commission)
MM. Jacques Marie, Sébastien Dumetz,

Excusé : Jérémie Charhani, Guy Dancel, Gilbert Nouet

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- DOSSIER

26841388 – REG 1 FE – 13.04.2024 – PROTECSURE FC – US TCA ROUEN

Absence des deux équipes à l'heure de la rencontre

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des rapports des officiels de la rencontre,
- ❖ Considérant la demande de report de l'US TCA ROUEN du 12.04.2024 à 16H25,
- ❖ Considérant la réponse de la L.F.N même jour à 16H33,
- ❖ Considérant que la L.F.N n'a pas reçu d'accord de PROTECSURE FC avant 20H38,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 11.2 du règlement :
« Toute demande de modification, est établie obligatoirement au moyen du logiciel « Footclubs », au plus tard 2 jours avant la date prévue du match. »
- ❖ Considérant que la demande est donc arrivée largement hors délai,
- ❖ Considérant qu'aucune des deux équipes n'a reçu de confirmation de la L.F.N pour un report de la rencontre,
- ❖ Attendu que sans accord de la Commission Régionale Football Entreprise, il y avait lieu de considérer que la rencontre était maintenue à la date initiale,
- ❖ Attendu qu'aucune des deux équipes ne s'est présentées alors que la rencontre n'avait pas été reportée,

Donne match perdu aux deux clubs sur le score de 3 à 0.

En conséquence, considérant que l'US TCA ROUEN enregistre son 3^{ème} forfait,
Dit que l'US TCA ROUEN est déclaré forfait général.



Conformément aux dispositions de l'Annexe 9 au R.G, l'US TCA ROUEN est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

